

## **Le Bonus Réparation vêtements et chaussures**

Vos vêtements et vos chaussures bénéficient aussi du Bonus Réparation. Appliqué directement au moment du paiement, le Bonus Réparation est lancé chez les réparateurs (cordonneries et retoucheries, ainsi que les marques proposant ce service) labellisés Refashion.

Prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le « Bonus Réparation » doit simplifier la réparation et la rendre accessible à tous les Français pour allonger la durée de vie des produits. Concrètement, les consommateurs pourront se rendre dans les points de réparation labellisés afin de bénéficier d'une réparation garantie 3 mois et d'une réduction, forfaitaire du prix de la réparation éligible, mentionnée directement sur la facture.

### **Quels produits sont concernés par le dispositif ?**

Les vêtements et chaussures, à l'exception de la lingerie et du linge de maison pour le moment, mais également des vêtements en cuir et en vraie fourrure, sont concernés par ce dispositif. Vous pouvez bénéficier de réductions cumulables pour la réparation de vos vêtements et de vos chaussures. La réduction s'applique directement au moment du paiement et est visible sur la facture. L'aide financière applicable à ce type de produit peut varier de 6 à 25 € selon la réparation.

rgba(255,255,255,1)

### **Comment bénéficier du dispositif ?**

Vous devez obligatoirement faire appel à un [réparateur labellisé refashion](#) référencé pour ses compétences professionnelles. Déjà plus de 800 réparateurs référencés, avec même des réparateurs qui proposent des solutions à distance.

rgba(255,255,255,1)